

13 mar 2009 -10:58

Appartient à [Conseil des ministres du 13 mars 2009](#)

Drogues au volant

Des tests salivaires simplifient la détection de l'utilisation de drogues au volant

Des tests salivaires simplifient la détection de l'utilisation de drogues au volant

Sur proposition de M. Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'introduction des tests salivaires en matière de drogues dans la circulation. Cet avant-projet a pour but de simplifier et de moderniser le contrôle de l'utilisation de substances autres que l'alcool, qui influencent la capacité de conduite.

Grâce au progrès technologique, la police peut désormais rapidement détecter l'utilisation de drogues par le biais de tests et d'analyses salivaires. La méthode est la suivante : l'agent parcourt d'abord une check-list et procède ensuite à un test salivaire suivi d'une analyse. Lorsque le test est positif, une interdiction de conduire immédiate de 12 heures est d'application. La salive est alors analysée dans un laboratoire agréé. Un grand avantage du test salivaire est la diminution du nombre de faux positifs car le test salivaire ne détecte que l'usage de drogues dans les douze dernières heures.

La méthode utilisée jusqu'à maintenant était longue et compliquée, tant pour le conducteur que pour la police. Après une batterie de tests étendue, un test d'urine et un prélèvement sanguin étaient pratiqués. Ces tests sanguins seront encore pratiqués dans certains cas, par exemple si la salive ne peut être obtenue.

Ce test salivaire est déjà d'application dans différents pays. Il a été testé par l'Institut national de criminalistique et de criminologie. La sensibilité et la précision de ces tests varient entre 70 et 100 %.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe